

## **Rapport sur le préavis N°13/2019**

### **Demande de crédit pour la mise en place de l'instrumentation de surveillance du glissement de terrain situé au lieu-dit « La Guerdaz »**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de M. Christian Raymond – 1<sup>er</sup> membre, MM. Patrice Rossier en remplacement de Mme Karine Raynaud Rossier, Eric Gutknecht, Nelson Vaillancourt et Sylvain Clot, rapporteur, s'est réunie le mercredi 21 août 2019 à 18h30 sur le site au lieu-dit « La Guerdaz » pour étudier le préavis cité en titre en présence de M. le syndic Eric Grandjean et Mme la municipale Nicole Schnegg et de M. Roland Oguey chef du service des travaux.

Suite à la convocation du premier membre, les commissionnaires se sont rendus sur place avant le coucher du soleil équipés de bonnes chaussures de marche pour se rendre vers la zone de glissement de terrain. Après avoir fait une première halte vers le lieu de départ du glissement de terrain de 1996 qui était arrivé jusqu'à la route cantonale, M. Oguey nous parle des nombreuses dates où des glissements avaient été recensés dans les archives soit : 1902, 1927, 1976, 1996.

Après avoir repris notre souffle, nous continuons notre ascension en direction de la zone qui nous concerne dans ce préavis. Arrivés au bas du glissement nous découvrons une doline (La **doline** est une dépression géologique en forme d'entonnoir marquant souvent la présence d'un vide au-dessous). M. Oguey nous explique le phénomène qui se passe à cet endroit ainsi que les travaux qui ont déjà été entrepris et mis en place dans cette zone. Allègement du terrain par coupe de bois en 2008 et surveillance par drone ainsi que l'abattage de plantes entières pour guidé les rochers instables en 2019.

Mme la municipale nous invite à parcourir le tour du glissement pour que nous puissions nous rendre compte du volume instable, arrivés au sommet du glissement nous avons pu constater la proximité de plusieurs habitations ainsi que la route cantonale du Col des Mosses et nous montre qu'une surveillance pour des raisons de sécurité doit être entreprise. Une fois le tour effectué non sans peine dans un terrain raide et remplis de troncs, de branches et de cailloux, la commission est redescendue à la maison de « La Guerdaz » pour que la délégation municipale et M. Oguey puisse nous présenter le rapport et les plans établis par le géologue.

Des questions sur le financement, les travaux de sécurisation déjà effectués ainsi que le délai des travaux ont toutes trouvé réponse et nous prouve l'urgence de la mise en place de cette instrumentation de surveillance pour compléter l'étude avant de savoir quels travaux devront être entrepris à cet endroit.

N'ayant plus de question la commission remercie et libère les délégués municipaux ainsi que M. Oguey pour délibérer sur ce préavis.

La commission trouve que les travaux qui ont déjà été effectués et mis en place par des ingénieurs forestiers et géologique ne sont pas totalement aboutis mais qu'avec des si et des mais... chacun donne sa variante et en fin de compte nous devons faire confiance aux spécialistes. Nous demandons qu'un suivi de l'évolution du glissement de terrain ainsi que des travaux nous soient régulièrement transmis lors de nos prochains conseils.

En conclusion étant donné de l'urgence d'installer cette surveillance pour pouvoir sécuriser des habitations et un accès routier. La commission à l'unanimité de ces membres vous propose, M. le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'approuver le préavis N°13/2019 tel qu'il vous a été présenté.

Le rapporteur :  
Sylvain Clot